



HANDICAP & LOGEMENT

Trouver ou créer son logement inclusif en Belgique



Fondation
Roi Baudouin

Agir ensemble pour une société meilleure

NOTAIRE.BE

Table des matières

Introduction	4
Chapitre un	
À logement inclusif, société inclusive	6
1.1. Rêve et réalité	6
1.2. L'inclusion in et out	8
1.3. Et pourquoi pas?	11
Chapitre deux	
Mais oui, c'est possible!	13
2.1. La Bienvenue: de l'aide, mais pas trop!	13
2.2. Bindkracht: la force du réseau	14
2.3. Jangada: l'effet papillon	16
2.4. ADO Icarus vzw: autonomie pour tous	18
2.5. La Fondation SHAN: la liberté d'abord	19
2.6. Casa di Mauro: les autres et la nature	20
2.7. Côte-à-Côte: presque le paradis!	21
2.8. Den Achtkanter: soutien sur mesure	22
2.9. À toi mon toit: l'art de la mixité	24
2.10. Alvinnenberg: un lieu de partage	25
2.11. Les Pilotis: les clés de chez moi	26
2.12. Proefwonen: une bonne maison	27
Chapitre trois	
Où suis-je?	29
3.1. La Wallonie	29
3.2. Bruxelles	31
3.3. La Flandre	33
3.4. La Communauté germanophone	35

Chapitre quatre

Et maintenant,	
qu'est-ce que je fais?	38
4.1. Je prends conseil auprès de différents acteurs associatifs et publics	38
4.2. Je choisis la formule de logement qui convient le mieux	45
4.3. Si cette formule n'existe pas dans mon environnement, je recherche un cadre adapté à son implantation	48
4.4. Je m'organise pour atteindre mes objectifs	49
4.5. J'essaie de réunir les moyens financiers nécessaires et j'évalue les coûts à long terme pour les porteurs de projet et les habitants	51
4.6. Je décide d'assurer moi-même la gestion quotidienne ou je passe la main	53
4.7. Je prévois une évaluation régulière de la qualité de vie du ou des bénéficiaires du projet et des prestations des intervenants	54
Conclusion	56
Annexe	57
12 exemples	57
Institutions	58
Adresses utiles	59
Documents	61
Colophon	63

Introduction

Pour toute personne qui arrive à l'âge adulte se pose tôt ou tard la question du lieu de vie, et les personnes avec un handicap, qu'il soit intellectuel et/ou physique, ne font pas exception à la règle. Dans son article 19, la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH, 2006, ratifiée par la Belgique le 2 juillet 2009) incite d'ailleurs les États à veiller à ce que 'les personnes handicapées aient la possibilité de choisir, sur la base de l'égalité avec les autres, leur lieu de résidence et où et avec qui elles vont vivre et qu'elles ne soient pas obligées de vivre dans un milieu de vie particulier'.

Un principe qui se traduit, dans la pratique, par l'aspiration à une autre forme de logement que l'institution ou le domicile des parents. Ces dernières années, de nombreux projets, portés par des personnes avec un handicap et leur entourage, se sont développés dans les trois régions du pays. Tous présentent une caractéristique commune : l'inclusion des habitants dans l'espace (village, quartier, rue...) où le logement se situe.

Vous êtes tenté(e) par une initiative de ce genre, pour vous-même ou pour votre enfant, mais vous hésitez à vous lancer dans une aventure que vous devinez longue et semée d'embûches ? Cette brochure n'a d'autre objectif que de vous aider à vous poser les bonnes questions, à trouver des interlocuteurs valables et à évaluer les forces et les faiblesses de votre projet. Pour les personnes avec un handicap, trouver la solution-logement idéale revient parfois à la créer. Est-ce votre cas, ou avez-vous plutôt intérêt à vous tourner vers une formule existante ? La décision n'appartient qu'à vous, mais mieux vaut la prendre en connaissance de cause.

L'inclusion...

'... signifie que la personne fait d'emblée partie de son quartier, de sa communauté puisqu'elle y vit, comme tout un chacun. Elle y tient une place, sans avoir à faire d'effort d'intégration. L'inclusion commence donc par l'opportunité de choisir son logement et le droit de recevoir le soutien adapté qui rend ce choix possible'.
(Les Pilotis)



Chapitre un

À logement inclusif, société inclusive

1.1. RÊVE ET RÉALITÉ

Tous les parents rêvent de voir leurs enfants heureux. C'est-à-dire, quel que soit leur handicap, vivant dans des conditions de vie normales, comme des membres à part entière de la collectivité. Ce qui implique de bénéficier d'un logement répondant à des besoins humains fondamentaux tels que la sécurité, l'intimité, la réalisation de soi. Logement que chacun peut personnaliser en fonction de sa culture, de ses goûts, de son mode de vie.

D'où le mouvement de désinstitutionnalisation enclenché un peu partout en Europe dans la deuxième partie du siècle dernier, avec différents niveaux de soutien de la part des autorités publiques et du système médico-social. Si la plupart des institutions sont parfaitement organisées pour une prise en charge globale des personnes avec un handicap, elles ne peuvent pas toujours les encourager à vivre 'comme tout le monde', puisqu'elles doivent, pour des raisons pratiques évidentes, limiter leur accès à d'autres personnes avec un handicap.

C'est ainsi que sont apparues d'abord la notion d'intégration, l'idée étant de mettre à la disposition des personnes avec un handicap les moyens nécessaires pour favoriser leur évolution dans la société, puis, plus récemment, la notion d'inclusion, qui reflète une avancée supplémentaire

dans la réflexion. Ce ne sont plus les personnes avec un handicap qui doivent s'adapter à la société, mais la société dans son ensemble qui doit s'adapter aux personnes avec un handicap, le handicap devenant ainsi l'affaire de tous.

Qui dit 'inclusion' dit évidemment 'logement inclusif'. Ou plutôt 'logement dans une société inclusive'. Car, à elle seule, la diversification de l'offre de logement ne suffit pas à produire un habitat authentiquement inclusif : il faut que la société soit organisée pour le permettre.

« Dans une société inclusive, chaque personne est prise en compte telle qu'elle est. Ses besoins sont décodés, et elle bénéficie de l'aide et du soutien nécessaires, non pour survivre, mais pour vivre pleinement, et déployer ses potentialités ». (Thomashuizen, Pays-Bas)

« Pouvoir habiter chez soi ne signifie pas seulement que l'on a un abri, mais qu'on a la faculté de constituer un espace pour soi au sein de la société, d'y déployer ses pratiques quotidiennes, d'y engager une construction de soi ». (À toi mon toit, Mons)

1.2. L'INCLUSION IN ET OUT

1.2.1. Une société inclusive, c'est quoi ?

- Une société inclusive, c'est d'abord une société qui ne tient pas seulement compte des besoins des personnes avec un handicap, mais aussi de leurs goûts et de leurs opinions, de leurs aspirations et de leurs peurs, de leur idéaux et de leurs rêves – bref, de leurs **singularités**. Si par exemple une personne avec un handicap nécessite un accompagnement pour remédier à ses difficultés, elle doit avoir son mot à dire sur le choix de son accompagnant.
- Une société inclusive, c'est évidemment une société où les grandes déclarations en faveur de l'inclusion ne servent pas à dissimuler une conception 'traditionnelle' à deux vitesses de l'humanité. Autrement dit, une véritable **communauté**, qui ne fonctionne pas en 'nous' et 'eux', mais seulement en 'NOUS'.
- Une société inclusive, c'est aussi une société organisée autour du principe d'**équité**. C'est-à-dire une société qui n'hésite pas à prendre les mesures nécessaires – en matière de santé, de bien-être, d'éducation, d'acquisition de savoirs ou de compétences, et de sécurité économique et sociale – pour pallier les inégalités dues au handicap. Car, en soi, ce ne sont pas leurs problèmes moteurs ou mentaux qui empêchent les personnes avec un handicap de prendre la place qui leur revient dans la société, mais bien l'absence ou l'insuffisance de **compensations** adaptées. C'est pourquoi, dans une société inclusive, chaque personne avec un handicap doit avoir droit à un parcours personnalisé.

- Enfin, une société inclusive est une société où chaque citoyen a un droit égal à bénéficier de l'ensemble des biens sociaux : la ville, les transports, les espaces publics, les savoirs, la culture, les ressources artistiques, les structures de sport et de loisirs. Ce qui, dans le cas des personnes avec un handicap, implique l'**accessibilité** des bâtiments, des transports et, plus largement, de la cité.

1.2.2. Un logement inclusif, c'est quoi ?

Pas forcément, comme nous le verrons plus loin, un logement individuel classique. Le Conseil de l'Europe, dans son plan d'action 2006-2015, précise d'ailleurs que « vivre de manière totalement indépendante n'est pas forcément une possibilité ou un choix possible pour tout un chacun. Aussi faut-il, dans des cas exceptionnels, encourager la prise en charge dans de petites structures de qualité comme solution de rechange à la vie en institution ». Mais, quelle que soit la formule choisie, le logement doit respecter les principes suivants :

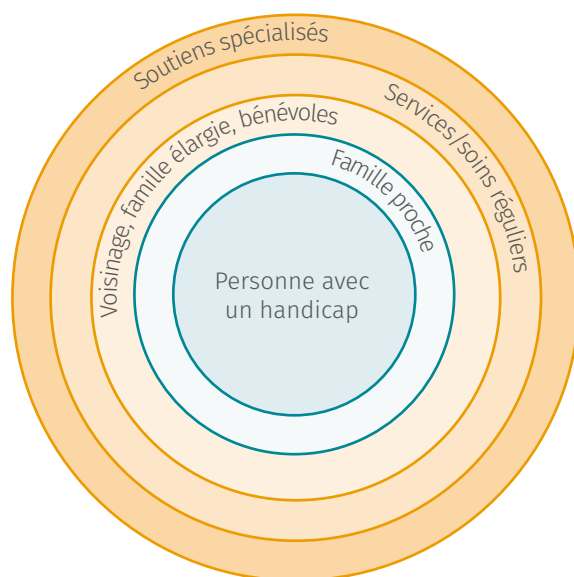
- **La durabilité**: la durabilité du logement s'établit à deux niveaux. D'une part, le logement peut être considéré comme durable s'il confère aux personnes une certaine stabilité : être ancré dans un lieu de vie, sans avoir peur de perdre son logement à tout moment ou de devoir le quitter en raison de problèmes d'autonomie, est un critère essentiel du bien-être. D'autre part, le handicap étant souvent évolutif, un logement durable doit répondre aux besoins présents de ses habitants tout en anticipant leurs besoins à long terme.
- **Le libre choix**: les personnes choisissent où et avec qui elles veulent vivre.

- **L'autonomie:** dans son logement, la personne doit pouvoir vivre autant que possible par ses propres moyens.
- **La participation:** au lieu de se voir imposer des décisions 'pour leur bien', les personnes avec un handicap doivent pouvoir prendre part, en fonction de leurs capacités, au projet de développement de leur propre habitat.
- **L'inclusion sociale et la mixité:** idéalement, un logement inclusif doit faire vivre ensemble des personnes en situation de handicap ou non et ayant des formes de handicaps différentes.
- **Le lieu de vie:** l'aménagement du quartier autour du logement doit favoriser l'inclusion et être doté de caractéristiques telles que l'existence de transports en commun, espaces verts, services collectifs.

Les 5 cercles de l'inclusion

Pas de logement inclusif sans un réseau de soutien constitué pour le projet de vie de chaque personne, et comprenant notamment bénévoles et aidants proches, aides à domicile et personnel ALE. La collaboration entre ce réseau, les membres du personnel encadrant (dans les petites structures) et les intervenants extérieurs (psychologue, médecins de référence, etc.) est indispensable pour permettre aux personnes avec un handicap de profiter pleinement de leur logement. La complexité de ce réseau peut être illustrée en 5 cercles concentriques, représentant 5 niveaux de support

complémentaires : autosoins, soins habituels, soins prodigués par les aidants proches, soins professionnels généraux, soins professionnels spécialisés.



D'après VAPH, Concentrische ondersteuningscirkels, Perspectief 2020

1.3. ET POURQUOI PAS ?

Logement inclusif, société inclusive... puisque tout le monde est d'accord, il devrait d'ores et déjà exister un réseau de logements suffisamment important et diversifié pour pouvoir répondre aux besoins spécifiques de chaque personne avec un handicap. Du logement indépendant avec aide à domicile 24 heures sur 24 aux habitats groupés en gestion propre, en passant par les logements accompagnés et autres habitats supervisés, les

formules ne manquent pas. Toutefois, nous sommes encore loin du compte. C'est pourquoi, en Flandre, l'asbl GIPSO (Gids voor Inclusieve Projecten en Sociaal Ondernemen) pose franchement la question : « pourquoi ne pas prendre vous-même l'initiative et investir dans votre propre projet » ? À Bruxelles, le service PHARE soutient des initiatives nouvelles, où le logement est au service de l'autodétermination des personnes avec un handicap et de leur autonomie. Et, en Wallonie, l'AViQ finance 9 projets de 'logements encadrés novateurs' pour une à six personnes. Donc, comme l'affirme le GIPSO, « mais oui, c'est possible » ! Et le jeu en vaut la chandelle, puisque chaque projet vise « ce qui devrait être évident pour tout le monde : une vie heureuse et de qualité ».

Chapitre deux

Mais oui, c'est possible !

La preuve en est que d'autres l'ont fait avant vous. Quelques exemples vous en diront plus que des pages de théorie. Cette énumération n'est évidemment pas exhaustive. Les 12 projets sélectionnés ne visent qu'à illustrer la diversité des approches, d'une initiative parentale comme La Bienvenue au recours à un service d'accompagnement 'plaque tournante' comme Proefwonen. Le but est de vous aider à trouver votre propre formule.

2.1. LA BIENVENUE: DE L'AIDE, MAIS PAS TROP!

Un groupe de parents d'enfants avec un handicap, une question récurrente – « que vont-ils devenir 'plus tard' ? » - des séances de 'brainstorming' qui ne résolvaient pas les désaccords... « Jusqu'à ce qu'un beau jour, une maman s'écrie : 'et si on leur demandait leur avis ?' », rappelle Étienne Oleffe, président du conseil d'administration d'Inclusion asbl et moteur du projet La Bienvenue, à Court-Saint-Étienne.

« Nous avons donc créé le premier groupe de parole de personnes avec un handicap en Brabant wallon, avec deux institutrices primaires prépensionnées, qui ont réuni nos enfants une fois par mois, pour les aider à s'exprimer, à structurer leur pensée, à parler de leurs problèmes. Au bout de quatre ans, le message était clair : tous voulaient aller vivre en studio à Louvain-la-Neuve, comme leurs frères et sœurs... ». Ce rêve, certains l'ont réalisé – notamment Pierre, le fils d'Étienne Oleffe. « Et tous nous ont prouvé qu'ils étaient capables de se débrouiller. Mais, nous nous sommes vite rendu compte qu'ils n'étaient pas heureux... Ils téléphonaient régulièrement à leurs parents, en pleurs, parce qu'ils ne parvenaient pas à trouver leur place dans cette ville estudiantine.

C'est alors que l'idée nous est venue de les regrouper dans une maison où chacun aurait son studio, mais où ils pourraient s'entraider et se soutenir en cas de coup de blues ». Cette maison – celle de ses grands-parents maternels – Étienne Oleffe en a fait don à une fondation existante, la Fondation Portray, qui propose aux proches de personnes en situation de handicap un outil juridique et financier permettant d'améliorer leur qualité de vie. « La fondation devait se charger de faire de la maison ce qu'elle est aujourd'hui, les parents s'occupant de trouver l'argent », explique Étienne Oleffe. « Les travaux de transformation, réalisés par un entrepreneur général, devaient coûter 550.000 euros.

Nous avons récolté 220.000 euros de dons, dont 40.000 euros de Cap 48, et, pour le reste, la fondation a émis des certificats immobiliers. La maison a ouvert ses portes en novembre 2014. C'est la fondation qui loue les studios aux jeunes avec un handicap. Dans le cadre d'un bail normal et pour un loyer mensuel de 460 euros ». Un éducateur-accompagnant de Coup de Pouce à l'Avenir, asbl qui s'occupe par ailleurs de la gestion quotidienne de la maison, était censé prêter un mi-temps à La Bienvenue.

« Nous autres parents avons cru ce mi-temps nécessaire », avoue Étienne Oleffe. « Mais, au bout de deux ou trois mois, nos enfants nous ont informés que, si nous voulions qu'ils deviennent autonomes, il fallait les lâcher un peu... Depuis lors, l'accompagnement ne dépasse plus six heures par semaine » !

2.2. BINDKRACHT : LA FORCE DU RÉSEAU

Le 24 juin dernier, lors de la pose symbolique de la première pierre de la 'Bindkrachthuis' à Landen, Nadia Quintens, qui est à l'origine du projet, se croyait enfin au bout de ses peines. « Ma fille Sara, qui a aujourd'hui 23 ans, présente un handicap mental lourd. Il y a une dizaine d'années, j'ai commencé à me demander ce qu'elle deviendrait quand je ne serais plus là.



Mais, en prospectant, j'ai appris qu'il y avait près de 22.000 personnes sur la liste d'attente des structures d'accueil pour les adultes avec un handicap ». Résolue à éviter à sa fille la maison de repos ou le service psychiatrique, Nadia Quintens, conseillée par le GIPSo, a réuni autour d'elle des familles qui partageaient ses inquiétudes et fondé en 2013 l'asbl Bindkracht.

L'objectif de ces parents assertifs ? Créer une maison pour 15 adultes avec un handicap, avec une permanence de jour et de nuit, assurée par 5 ETP. La construction doit être financée par des fonds privés, recueillis grâce au vaste réseau de l'asbl : aux familles des candidats locataires se sont ajoutés plus de 120 bénévoles, qui ont multiplié les initiatives.

À la joie du 24 juin a malheureusement succédé une déception inattendue : un habitant de Landen s'étant opposé à la démolition des vieux bâtiments de la Brugstraat qui devaient céder la place à la maison de l'asbl, la province a dû suivre. Pour Nadia Quintens, c'était la douche froide. « Tous nos efforts risquaient d'être anéantis par l'opposition d'une seule personne » ! Mais, quand on est parents de jeunes avec un handicap, on possède au plus haut degré la vertu de résilience. « Différer n'était pas une option, a tranché Nadia Quintens. « Comment aurions-nous pu expliquer ce report à ces jeunes qui ont un besoin urgent de solutions d'accueil » ? Le surcoût est évidemment considérable, raison pour laquelle l'asbl a organisé, fin novembre, un grand 'Winterhappening' pour récolter des fonds supplémentaires. Mais la 'Bindkrachthof' ouvrira bel et bien ses portes, en 2017, sur un terrain à bâtir à Waasmont, non loin de Landen. Comme quoi, quand on se lance dans l'aventure du logement inclusif, il faut toujours être prêt à rebondir...

2.3. JANGADA : L'EFFET PAPILLON

À la fois centre d'activité et habitat mixte à vocation sociale, Jangada est actuellement en construction sur le site de l'UCL, à Bruxelles. L'originalité de

cette 'maison extraordinaire' est que l'inclusion commence *entre ses murs* : sur les 16 logements qu'elle propose, 8 sont réservés à des moins valides (dont 3 de grande dépendance) ; il s'y ajoute 1 kot à projet pour 6 étudiants, et les 7 autres logements sont destinés à différents locataires valides (couple, famille, individus).

Porté par l'asbl Les Fauteuils Volants, ce projet, basé sur la solidarité entre des moins valides aux handicaps diversifiés et des personnes valides, bénéficie d'un financement complexe : emprunt bancaire + prêts privés + dons de particuliers + prix, dons et primes provenant de la Région de Bruxelles-Capitale, de la Commission Communautaire Française, de la Commune de Woluwé-St-Lambert, mais aussi de l'UCL, de Cap 48 ou de la Loterie nationale.

Christine Schuiten, la présidente du conseil d'administration, le décrit comme « un projet novateur Win Win Win Win » : « win pour les personnes moins valides : les logements adaptés et l'organisation d'activités multiples dans la salle polyvalente ouverte à tous permettent leur inclusion. Win pour le quartier : situé à la jonction entre le site universitaire de l'UCL et la cité Kapelleveld, Jangada veut être un lieu de rencontre convivial où la différence est vécue comme une richesse. Win pour les pouvoirs publics : les coûts sont réduits grâce à la synergie entre les différents projets de l'asbl basés sur la solidarité entre tous, et les frais de fonctionnement sont nettement inférieurs à ceux d'un hébergement pour moins valides de jour et de nuit.

Win pour les bénéficiaires des activités utiles organisées au sein de la résidence : vente de syllabus, garderie d'enfants, préparation de repas à prix coûtant pour le quartier permettent aux moins valides de se retrouver dans une vie sociétale 'normale' ! Chez Jangada, chaque petit geste de solidarité se multiplie. N'est-ce pas un peu ce qu'on appelle l'effet papillon » ?

2.4. ADO ICARUS VZW : AUTONOMIE POUR TOUS

Douze à quinze maisons et appartements adaptés disséminés dans un quartier d'habitation banal, tous à moins de 500 mètres d'un centre où des assistants tiennent une permanence : telle est, en résumé, la formule ADO Icarus d'habitat autonome pour des personnes avec un handicap physique lourd.

« Tous les utilisateurs de notre service occupent un logement adapté à leur cas particulier. Ils peuvent faire appel à un assistant 24 heures sur 24, à tout moment. Aide aux repas, soins à la personne, toilette... : les utilisateurs déterminent eux-mêmes sous quelle forme ils veulent bénéficier d'une assistance et à quel moment. Dans notre jargon, nous appelons cette aide 'assistance AVQ', pour Activités de la Vie Quotidienne ».

ADO Icarus dispose actuellement de onze implantations, chacune composée de logements adaptés et d'un centre de permanence, inclus dans onze quartiers normaux de onze villes flamandes.

« Je m'appelle Dirk. J'ai 36 ans. Depuis ma naissance, je suis cloué sur une chaise roulante, à cause d'un manque d'oxygène. Pendant 12 ans, j'ai vécu dans un appartement où rien n'était adapté à mon état. Il a fallu remplacer plusieurs fois les chambranles des portes, parce que je m'y cognais sans arrêt avec ma chaise roulante, et c'était pareil dans la salle de bains. Même aller aux toilettes était difficile, parce que, dans cet espace exigu, mon assistante avait du mal à manier le lift. Depuis que je vis dans un logement AVQ, entièrement adapté aux chaises roulantes, tout est plus simple. Il y a beaucoup d'espace, et les toilettes sont dans la salle de bains, qui est immense. La porte d'entrée aussi est adaptée à mon handicap. Je n'ai qu'à la toucher pour qu'elle s'ouvre, et je peux sortir aussi souvent que je veux pour aller jouer avec mon chien »

2.5. LA FONDATION SHAN : LA LIBERTÉ D'ABORD

Quand Thierry et Michèle Van Goubergen ont appris que leur fille Shan, alors âgée de deux ans et demi, était atteinte du syndrome d'Angelman (affection d'origine génétique, caractérisée par un déficit intellectuel et moteur sévère), ils ont très vite décidé de relativiser.

« Notre enfant était gravement handicapée. C'était un fait, mais devions-nous pour autant considérer cette situation comme un grand malheur ? Nous n'avons pas tardé à nous rendre compte que le malheur tenait moins à l'état de Shan qu'à la réponse institutionnelle de la société à cet état... Nous nous sommes donc accrochés à notre projet initial : un enfant qui vit heureux, et des parents qui se réjouissent de son bonheur.

Pas d'exclusion pour notre fille ! Elle vivrait comme tout le monde, dans une vraie maison d'un vrai quartier, et sa liberté serait respectée. Parce que la liberté, c'est l'essentiel, même si on ne s'en rend souvent compte que lorsqu'on en est privé ». Ils ont donc créé une fondation au nom de leur fille. « Et le premier pilier de cette fondation, c'est le budget d'assistance personnelle qui nous est accordé par la VAPH – Shan est inscrite comme néerlandophone – et qui nous a permis d'engager une équipe d'assistantes personnelles.

L'assistance, ce n'est ni soigner ni éduquer, c'est accompagner. Grâce à ses assistantes, Shan est respectée dans ce qu'elle est : elles l'aident à vivre dans la société sans prendre le pouvoir sur elle ».

Shan habite sa propre maison, a sa propre carte de crédit, fait elle-même ses courses et crée trois jobs. « Nous avons été les premiers à utiliser une fondation, un véhicule juridique, non pour préserver un patrimoine, mais pour organiser une vie réelle... Et nous avons prouvé que, financièrement, c'était gérable et que la qualité de vie peut être garantie. En Suède, pays dont nous nous sommes inspirés – nous avons même été voir sur place,

il n'y a plus d'institutions. L'assistance personnelle est devenue un vrai métier et les personnes avec un handicap sont partout dans la société. En Belgique, la législation va déjà dans ce sens. Il ne nous reste plus qu'à évoluer vers une conception philosophique qui accorde la liberté aux personnes vulnérables ».

2.6. CASA DI MAURO : LES AUTRES ET LA NATURE

'Casa di Mauro : Leefboerderij voor buitengewone mensen'. Une 'ferme de vie' pour des gens exceptionnels. Dans cette ferme acquise avec des fonds privés, où vivent 9 adultes avec un handicap bénéficiant d'un accompagnement, la nature et les rapports sociaux jouent un rôle essentiel : travailler ensemble au jardin, soigner les animaux, faire le ménage, cuire le pain, cuisiner des légumes et des fruits qu'on a cultivés ensemble... « Toutes les activités sont adaptées au rythme des personnes », insistent les responsables. « Nous partons de leurs capacités et pas de leur handicap ».

Pourquoi ce projet ? Les responsables n'y vont pas par quatre chemins : « en raison du manque de place d'accueil pour les personnes avec un handicap, de nouvelles initiatives sont indispensables. Et elles doivent aller dans le sens de l'inclusion, puisque cette notion est à la base du projet Prospectief 2020 (voir chapitre suivant). Bien qu'à petite échelle, notre contribution n'est pas dénuée d'importance. Économies obligent, le gouvernement flamand est confronté à un véritable défi : aider autant de gens que possible avec aussi peu de moyens que possible.

C'est ce que nous faisons à la Casa di Mauro. Et, en tant que parents d'enfants avec un handicap, nous avons la motivation nécessaire pour assurer une longue vie à ce projet » !

2.7. CÔTE-À-CÔTE : PRESQUE LE PARADIS !

« Côte-à-Côte, c'est mieux que le Club Med, presque le paradis » ! Ce cri du cœur d'un jeune adulte atteint d'Infirmité Motrice Cérébrale (IMC) hébergé dans l'immeuble Côte-à-Côte à Louvain-la Neuve en dit long sur le succès de ce projet d'habitat de qualité au cœur de la ville, porté par un groupe de parents soucieux de l'avenir de leurs enfants et concrétisé par l'asbl Côte-à-Côte.

Ces jeunes adultes avec un handicap moteur parfois très lourd sont souvent intellectuellement aptes à gérer leur vie malgré leur manque d'autonomie physique. Ils souhaitent être acteurs de leur propre vie et développer des rapports réguliers et stimulants avec le reste de la société. Grâce à l'habitat imaginé et conçu par Côte-à-Côte, ils vivent dans une structure qui répond à leur besoin d'autonomie et les intègre dans le monde des valides, en combinant compensation de la dépendance, respect des choix de vie individuels et échanges sociaux professionnels ou récréatifs.

Construit sur un terrain au cœur de Louvain-la-Neuve, donné en emphytéose par l'UCL, ce bâtiment passif, qui a été lauréat du concours Batex, bâtiment exemplaire de la Région wallonne, et permet de réaliser 85% d'économie d'énergie par rapport à un bâtiment classique, héberge 8 personnes handicapées (dont 5 avec un handicap lourd et 3 avec un handicap plus léger), 2 étudiants, dont un étudiant Erasmus avec un handicap, et 2 aidants avec leurs familles. Pour boucler le budget de 2,2 millions d'euros nécessaires à sa construction, les familles y ont mis de leur poche, aidées par des donateurs privés, et un prêt de la Fondation Delacroix et de la banque Triodos à rembourser par les montants prélevés sur les allocations des habitants en tant que participation à l'accompagnement et à l'hébergement. Du côté public, la Province du Brabant wallon a donné 72.000 euros pour la construction, plus 5.000 euros pour la première année de fonctionnement.

Le principal problème ? Le personnel, engagé sur fonds propres, est compétent, mais restreint. C'est pourquoi, « la force de Côte-à-Côte, c'est son équipe de bénévoles ».

Côte-à-Côte :

un projet inclusif... dans tous les sens du terme

- Le **choix du passif** s'inscrit dans une démarche citoyenne.
- Les espaces de vie commune, avec des lieux modulables suffisamment grands pour accueillir des personnes et des événements extérieurs - conférences, rencontres avec les habitants du quartier, etc. - permettent de **combinaison chez-soi et vie communautaire intense**.
- La localisation de l'habitat **dans une ville piétonne** facilite les déplacements des personnes avec un handicap et leurs échanges avec la communauté urbaine.
- Un **modèle de fonctionnement innovant** apporte aux personnes avec un handicap non seulement une aide aux tâches de la vie quotidienne (habillement, repas, toilette), mais aussi une aide personnalisée couvrant leurs besoins sociaux et d'auto-réalisation (vie sociale et professionnelle).

2.8. DEN ACHTKANTER: SOUTIEN SUR MESURE

L'asbl Den Achtkanter, fournisseur de services agréé par la VAPH, cible particulièrement les personnes avec un handicap mental et celles qui présentent une lésion cérébrale acquise. L'idée est de leur permettre de s'épanouir dans tous les domaines de l'existence : travail, loisirs et bien entendu logement. Dans ce but, l'association se fait un devoir d'écouter

activement' ceux qu'elle appelle ses 'clients' et de tenir compte des choix qu'ils expriment.

« Si vous avez besoin de soutien au logement, ce soutien peut vous être proposé sous différentes formes, expliquent les responsables de Den Achtkanter.

Vous pouvez habiter seul(e) dans un logement personnel – appartement ou studio en location – ou vivre en groupe dans un des projets d'habitat de Den Achtkanter – De Wal, Monicahove ou De Vaartstraat.

Si vous avez besoin d'un accueil temporaire, vous pouvez loger pour une courte période dans un des projets d'habitat. L'intensité du soutien dépend de vos possibilités, demandes et besoins. Elle peut varier de l'intervention occasionnelle d'un accompagnateur à la présence permanente d'un coach de vie.»

Den Achtkanter a une longue expérience en la matière : on lui doit une des premières initiatives d'habitat 'protégé' en Flandre, De Wal. « Il y a une vingtaine d'années, des parents désireux d'assurer à leurs filles un avenir chaleureux en toute sécurité se sont réunis pour élaborer une solution commune. Avec l'aide de Den Achtkanter, ils ont élaboré un projet d'habitat résolument progressiste pour l'époque. En mai 1995, douze adultes ont emménagé dans 'les studios', rebaptisés ultérieurement 'De Wal' : trois immeubles du Sint-Denijseweg à Courtrai, comportant chacun quatre studios autonomes et des espaces communs. Les locataires savaient qu'à la moindre difficulté, elles pouvaient faire appel à la coach de permanence, la 'kotmadam' ». Aujourd'hui, Den Achtkanter fournit un soutien au logement à une trentaine de personnes. Ilse, par exemple, qui a quitté la maison familiale il y a un peu plus d'un an pour vivre seule. « Je suis contente d'avoir pris cette décision », affirme-t-elle. « J'ai beaucoup appris en un an. Jan, mon coach, m'a aidée à franchir une étape après l'autre. Par exemple,

en prenant des photos de la manière dont je range mes ustensiles de cuisine, mes vêtements, etc. dans mes armoires, pour que je n'aie aucune difficulté à retrouver les objets dont j'ai besoin, puis à les remettre à leur place. Il m'aide à structurer ma vie, et c'est très important pour moi » !

2.9. À TOI MON TOIT : L'ART DE LA MIXITÉ

Service de l'asbl *Compagnons*, agréée comme Association de Promotion du Logement (A.P.L.), *À toi mon toit*, qui travaille sur Ath et sur Mons, ne se contente pas d'assurer aux personnes précarisées un accompagnement social en matière de logement, ni d'organiser des actions de sensibilisation au droit au logement pour tous. Il développe des projets innovants d'habitats groupés solidaires, misant sur la mixité des profils.

Différentes formules sont possibles, par exemple un ancien immeuble converti en plusieurs logements, dont un ou deux aménagés pour des personnes avec un handicap, qui partagent ainsi leur quotidien, non avec d'autres personnes présentant un handicap proche ou différent du leur, mais avec des étudiants, des familles, des aînés, etc. Ces combinaisons parfois improbables aboutissant au développement de nouvelles formes de solidarité.

Au Square Roosevelt à Mons, par exemple, une partie de l'ancien couvent des Ursulines, qui appartient au Fonds du Logement des Familles Nombreuses de Wallonie, est devenue un habitat groupé solidaire et intergénérationnel pour huit personnes seules, dont une personne à mobilité réduite. 'La famille du 7', comme ces huit colocataires s'appellent eux-mêmes, a été jusqu'à établir sa propre charte, reprenant les règles de vie commune de '8 personnalités différentes, qui se goupillent bien tout en maintenant le respect de la vie privée'. « On ne se juge pas, on se découvre progressivement, on se parle, on s'écoute, on est ouvert à l'autre, on respecte le rythme

de chacun, avec ses « hauts et ses bas » aussi, on peut se demander des coups de main, mais on garde son indépendance ».

2.10. ALVINNENBERG : UN LIEU DE PARTAGE

Initiative d'habitation protégée et fournisseur de service agréé par la VAPH, l'asbl Alvinnenberg loue des logements à Heverlee, dont certains dans le cadre d'un accord de coopération avec une société de logement social. Dans la maison de la Sint-Jorislaan, par exemple, trois adultes cohabitent. Le logement dans son ensemble a été aménagé en fonction des desideratas des 'clients', car un des principes incontournables d'Alvinnenberg est que toute personne a son mot à dire sur l'endroit et la manière dont elle veut vivre. Elle doit mener une vie aussi autonome que possible, compte tenu de ses possibilités individuelles. C'est pourquoi l'asbl aide ses clients à décorer et à entretenir leur logement, mais leur apporte aussi le soutien nécessaire pour mettre au point leur emploi du temps.

L'accompagnement se fait à domicile et sur mesure, l'asbl travaillant en étroite collaboration avec des services de soins infirmiers et de soins à domicile, des CPAS et des centres de santé de quartier. Bon à savoir : l'accompagnement assuré par un service de soutien inclusif est « acheté » par l'habitant à l'aide de son budget qui suit la personne (PVB *Persoonsvolgend budget*).

Les frais liés au logement et à la vie quotidienne, par contre, sont à charge des clients, dont certains ont un emploi, éventuellement dans le secteur du travail protégé et adapté, les autres bénéficiant d'une allocation de remplacement de revenus ou d'intégration.

Par ailleurs, l'asbl attache une grande importance à l'organisation et à la diversité des loisirs. « Nous collaborons avec d'autres initiatives d'habitation protégée, non seulement pour pouvoir proposer à nos clients

des activités agréables, mais aussi pour les encourager à rencontrer de nouvelles personnes ou à retrouver d'anciennes connaissances. Un drink, un barbecue, une soirée de bingo : l'habitat, c'est aussi un lieu de partage ».

2.11. LES PILOTIS : LES CLÉS DE CHEZ MOI

Née à l'initiative d'un couple, parents d'un adolescent avec un handicap mental, l'asbl Les Pilotis propose une alternative aux formes habituelles d'hébergement pour adultes dépendants en créant, dans certains quartiers bruxellois, des maisons d'habitation communautaire inclusive adaptées aux jeunes adultes peu autonomes porteurs d'un handicap mental éventuellement associé à un handicap moteur.

Concrétisé grâce à des fonds privés et une équipe de volontaires, ce projet, réalisé avec l'aide de la Commission Communautaire Française (COCOF), donne la priorité aux personnes dites de grande dépendance, c'est-à-dire qui ont besoin d'un accompagnement continu dans tous les actes de la vie quotidienne. « Les maisons des Pilotis s'insèrent dans un quartier comme n'importe quelle maison ordinaire, explique Émilie, responsable de la maison Orban à Woluwé-Saint-Pierre, qui réunit un groupe de 5 jeunes de 18 à 31 ans.

De l'extérieur, rien n'indique qu'il s'agit d'une maison dans laquelle vivent cinq personnes en situation de handicap. Et finalement, quand on y pense, pourquoi devrait-il en être autrement ? Cela semble anodin mais c'est un pas essentiel pour vraiment parler d'inclusion. De plus, ce quartier est vivant avec de nombreux commerces, des écoles, des transports, du passage.

Au fil des promenades, il est devenu leur quartier. Pharmacien, boulangère, libraire, coiffeur, boucher connaissent leurs habitudes et parfois leurs difficultés ».

La volonté des Pilotis de permettre aux personnes avec un handicap de vivre dans les meilleures conditions possibles, au travers d'habitats inclusifs, et d'être reconnues et respectées comme tout citoyen 'passe' bien aussi chez les habitants. « Ici, c'est chez moi », affirme Stéphane, qui vit depuis deux ans dans une maison des Pilotis. « Je fais ce que je veux. Si je veux aller au magasin faire des courses, je prévois les éducs et il y a pas de soucis, je suis libre ! C'est cool ici, je peux aller en bas avec les autres ou rester peinard dans ma chambre, je fais ce que je veux. Moi, j'ai les clés de chez moi, je suis libre ».

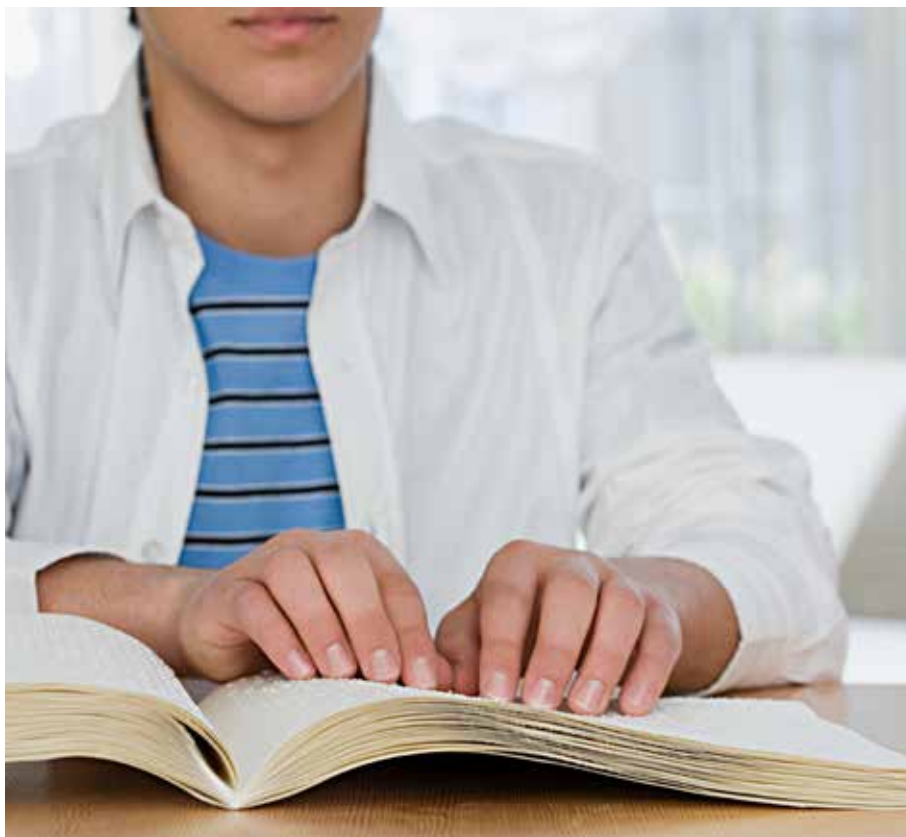
2.12. PROEFWONEN : UNE BONNE MAISON

Créé en 2010 suite à un appel à des projets 'logement-santé' lancé conjointement par les ministres flamands de la Santé et du Logement, Proefwonen est un service d'accompagnement pas comme les autres. Initiative commune de la société de logement social Woonpunt Zennevallei et de cinq organismes d'aide sociale du secteur des soins de santé et du handicap, Proefwonen a pour rôle d'apparier des personnes et des logements.

Concrètement, tous les deux mois, la société de logement social met un logement à la disposition de Proefwonen, qui répercute cette information aux cinq organismes d'aide sociale associés à Woonput Zennevallei, en leur transmettant une fiche habitation, qui décrit en détail le logement et son environnement. Les organismes d'aide sociale proposent alors des locataires à Proefwonen, qui s'efforce de trouver le meilleur candidat pour le logement offert.

« Ainsi, explique-t-on chez Proefwonen, un logement avec jardin peut être un gage de santé et de sérénité pour certains 'clients', alors que pour d'autres, qui ne sont pas en état d'entretenir ledit jardin, c'est une source de frustration ».

Après avoir passé la plus grande partie de sa vie dans une institution psychiatrique, Sabine a voulu tenter de reprendre sa vie en main. C'est son assistante sociale qui lui a parlé du projet Proefwonen. « Aussitôt, je lui ai dit que je voulais me porter candidate. J'ai dû faire preuve de patience, car il y avait d'autres candidats avant moi. Mais, au bout de quelques mois, une maison s'est libérée, et j'ai été choisie pour l'occuper. J'ai pu aller la voir, et elle m'a plu. C'est une bonne maison ».



Chapitre trois

Où suis-je ?

Si vous avez envie de tenter l'aventure, c'est la première question à vous poser, car un logement inclusif s'intègre forcément dans une région. Or, entre la Flandre, Bruxelles Capitale, la Wallonie et la Communauté germanophone, les différences sont considérables. Même en ce qui concerne le Budget d'Assistance Personnelle (BAP).

Les ministères ayant dans leurs attributions l'accueil des personnes handicapées en délèguent la gestion à leur administration et plus spécifiquement à la **VAPH** (Vlaams Agentschap voor personen met een handicap - Agence flamande pour les personnes avec un handicap), l'**AViQ** (Agence pour une Vie de Qualité – anciennement AWIPH) en Wallonie et le service **PHARE** (Personne Handicapée Autonomie Recherchée) à Bruxelles, où la **CoCom** (Commission Communautaire commune de Bruxelles Capitale) gère également des services d'accueil pour personnes avec un handicap. Pour la communauté germanophone, c'est le **DPB** (Dienststelle für Personen mit Behinderung - Office pour les personnes handicapées) qui est compétent dans ces matières.

3.1. LA WALLONIE

L'**Agence pour une Vie de Qualité (AviQ)** ne finance pas seulement des formules institutionnelles comme les **SRA** (Services résidentiels pour adultes – hébergement jour et nuit, 'tout compris') et les **SRNA** (Services résidentiels de nuit, qui accueillent des personnes ayant une occupation

– travail ou activités en service d'accueil de jour – en journée), mais aussi :

- les **SLS** (Services de logement supervisé) : formule où les personnes vivent seules ou en petit groupe, en toute indépendance, tout en étant accompagnées à un rythme et pour des activités variables en fonction de leurs besoins ;
- les **AVJ** (Aides à la vie journalière) : services destinés à des adultes présentant une déficience physique importante et ayant besoin d'assistance pour les actes de la vie journalière. Ces personnes louent un logement, généralement dans un quartier d'habitations sociales, et peuvent faire appel à une aide à domicile 24h/24. La centrale d'aide se situe dans un rayon de 500 mètres des habitations. Un service est agréé pour minimum 12 bénéficiaires ;
- l'**accueil de type familial** : les personnes qui souhaitent être hébergées au sein d'une famille peuvent s'adresser à un service d'accompagnement en accueil de type familial. Les missions de ces services sont de mettre en place un processus de recrutement des familles désireuses d'accueillir chez elles une ou plusieurs personnes avec un handicap (maximum 4), d'analyser les demandes des personnes avec un handicap et de réunir familles et personnes. Ils assurent également un accompagnement régulier aux familles et aux personnes accueillies ;
- les **logements encadrés novateurs** : formule organisée à la suite d'un appel à projet du gouvernement wallon (2010), chaque LEN étant organisé pour 1 à 6 personnes, avec un encadrement et une subvention propres.

3.2. BRUXELLES

Pour les Bruxellois francophones, c'est le service **Personne Handicapée Autonomie Recherchée** (service **PHARE**) qui gère les agréments et les subventionnements des centres d'hébergement. Il s'occupe également:

- de l'**accueil de type familial** pour les adultes, qui est organisé par les services d'accompagnement ;
- du **logement accompagné**, également assuré par les services d'accompagnement ;
- des **initiatives nouvelles** : le service PHARE soutient des projets de logement inclusif via les budgets initiatives nouvelles ou répit/création de places. Ces budgets relèvent d'enveloppes globales fermées qui peuvent évoluer d'une année à l'autre.

Par ailleurs, la **Commission communautaire commune de Bruxelles-Capitale (CoCom)** délivre également des agréments et des subventions, non seulement à des centres d'hébergement, mais aussi à :

- des **services AVJ** (Aides à la vie journalière), qui offrent aux personnes adultes atteintes d'un handicap physique lourd la possibilité d'habiter de manière autonome, seules ou en famille et parmi des personnes valides, en mettant à leur disposition des assistants AVJ qui les épaulent dans l'accomplissement de leurs activités quotidiennes (notamment le lever, l'hygiène corporelle, l'habillage et le déshabillage, la préparation et la prise des repas, les déplacements, les courses, ainsi que toute aide physique permettant à la personne avec un handicap de remplir son

rôle de parent ou de mener une vie sociale et professionnelle décente) ;

- des **services d'habitat accompagné**, chargés d'encadrer les personnes handicapées qui habitent seules et ont besoin d'un accompagnement adapté pour garder leur autonomie, ou souhaitent habiter seules et ont besoin d'un accompagnement adapté pour apprendre à vivre en autonomie.

La particularité de ces services est d'être bicommunautaires : ils s'adressent aussi bien aux francophones qu'aux néerlandophones.

Les Bruxellois néerlandophones peuvent par ailleurs également faire appel à la Vlaams Agentschap voor Personen met een Handicap (VAPH – Agence flamande pour les Personnes avec un Handicap), cf. Chapitre 3.3 La Flandre.

Le décret inclusion : comme tout un chacun...

Le 17 janvier 2014, le parlement francophone bruxellois a adopté à l'unanimité le projet de décret inclusion, qui réorganise la politique d'aide aux personnes avec un handicap à Bruxelles, en application des grands principes prônés dans la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH). Ce décret, qui a remplacé celui du 4 mars 1999 relatif à l'intégration sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap, reconnaît aux personnes avec un handicap le droit de vivre dans la société comme tout le monde, en recevant les aides et les soutiens nécessaires. Il prévoit notamment (article 64) la création de logements inclusifs, lieux de vie rassemblant

‘personnes handicapées et personnes valides, dans une optique d’accessibilité, de mixité sociale, de solidarité et de réciprocité’. Les chapitres du décret concernant le logement devraient entrer en vigueur entre le 1er janvier 2017 et le 1er janvier 2018, au fur et à mesure de l’adoption de nouveaux arrêtés d’exécution qui auront essentiellement pour objet les conditions d’agrément et de subventionnement de différentes catégories de services.

3.3. LA FLANDRE

La **Vlaams Agentschap voor Personen met een Handicap** (VAPH-Agence flamande pour les Personnes avec un Handicap) favorise la participation, l’intégration et l’égalité des chances des personnes avec une déficience dans tous les domaines de la vie en société. Vu le nombre toujours croissant de demandes de soutien et afin d’y répondre au mieux, le secteur dans sa totalité a été redessiné dans le plan **Perspectief 2020**. Le plan veut élargir l’offre et mieux l’adapter aux besoins, et ce en partant de la personne avec une déficience qui disposera de plus de moyens pour prendre des décisions concernant son avenir et afin d’organiser sa vie de tous les jours. Ces adaptations sont à l’origine d’une réforme profonde du secteur des personnes handicapées en Flandre.

- Chaque personne majeure reçoit désormais un **PersoonsVolgend Budget** (PVB – Budget qui suit la personne). A partir de janvier 2017 le soutien n’est plus couplé aux institutions et leur agrégation : le soutien est directement transmis aux personnes avec une déficience et les suit d’une institution à l’autre. Il s’agit en fait d’un élargissement du BAP (Budget d’Assistance

Personnelle - voir encadré *Vous avez dit BAP?*) à TOUTES les personnes majeures avec une déficience, peu importe s'ils vivent chez eux avec une assistance personnalisée ou en institution.

Le Budget qui suit la personne (PVB) est un montant annuel personnalisé qui sert à acheter des soins et du soutien au sein même de son propre réseau, auprès de bénévoles, d'accompagnateurs individuels, de prestataires de service professionnels et auprès de prestataires de service agréés par la VAPH.

Avec un Budget qui suit la personne (PVB) vous pouvez:

- Acheter un service auprès d'un centre de jour, d'un centre résidentiel ou acheter un service individuel auprès d'un prestataire agréé par la VAPH;
 - Payer un accompagnement intensif et fréquent fourni par un service d'aide à la vie journalière à domicile;
 - Engager une personne qui vous assiste;
 - Rémunérer une aide-ménagère, une aide familiale, une personne bénévole...
-
- Pour les personnes mineures l'ancien système de **Persoonlijk Assistentie Budget (BAP)** attribué par la VAPH est encore en vigueur. Une personne mineure avec déficience peut donc obtenir une intervention pour de l'aide ou des adaptations à son logement afin qu'il puisse vivre le plus longtemps possible dans son environnement habituel et/ou puisse participer à la vie en communauté. A l'avenir les personnes mineures pourront également bénéficier du système de budget qui suit la personne (PVB).

Les personnes qui pensent démarrer un projet où sont proposés des soins et de l'accompagnement peuvent le faire en tant que prestataire de service

agréé ou non-agréé. Ceci implique entre autres le respect de normes de qualité et l'absence de but lucratif ou la présence d'une finalité sociale.

Un prestataire agréé obtient, en plus du budget qu'une personne lui paye, 25,35% sur ce montant afin de couvrir ses frais généraux, peu importe si la personne le rémunère en cash ou à l'aide de vouchers.

- La **Rechtstreeks Toegankelijke Hulp** (RTH = aide directement accessible) s'adresse aux (nombreuses) personnes avec un handicap qui mènent déjà une vie indépendante, mais ont de temps en temps besoin de soutien, par exemple pour soulager momentanément leurs aidants proches. L'aide directement accessible, qui consiste en accompagnement, accueil de jour ou court séjour, peut être demandée d'emblée aux services compétents, sans devoir obtenir l'approbation de la VAPH.

Vous avez dit BAP ?

Le BAP (Budget d'Assistance Personnelle) est un budget dont la personne handicapée peut bénéficier à domicile afin d'améliorer sa qualité de vie : soins d'hygiène, préparation des repas, déplacements, etc. Les conditions d'octroi du BAP dépendent des Régions et Communautés. Les budgets octroyés et le nombre de bénéficiaires sont très différents d'une Région à l'autre.

3.4. LA COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE

Le Dienststelle für Personen mit Behinderung (DPB) organise 4 types d'habitations pour les adultes en situation de handicap :

- des **ressources de type résidentiel** (l'équivalent de l'accueil de type familial des autres régions) simples (1 ou maximum 2 personnes avec un handicap accueillies par une famille, un couple ou une personne seule), élargies (4 personnes maximum) ou externes (la personne avec un handicap ne vit pas dans la famille, mais bénéficie d'un accompagnement ponctuel de la part de celle-ci) ;
- des **groupes de vie communautaires** : habitations où vivent au maximum 4 personnes avec un handicap, recevant un accompagnement ponctuel ;
- des **appartements supervisés/ à apprentissage** : ils hébergent (pendant un an, renouvelable une fois) au maximum 4 personnes bénéficiant d'un accompagnement important (jusqu'à 4 heures par jour), dans le but de leur faire acquérir les compétences qui leur permettront de vivre en logement autonome ;
- des **structures d'accueil de nuit** : destinées à des personnes requérant des soins importants. Le nombre maximum autorisé est de 30 personnes, réparties en unité de 10. L'accompagnement y est permanent.

DG Inklusiv 2025

C'est l'intitulé du plan d'action de la communauté germanophone pour l'exécution de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH). Dans le domaine du logement, il insiste particulièrement sur la nécessité d'abolir les files d'attente.



Chapitre quatre

Et maintenant, qu'est-ce que je fais ?

Il est important de vous poser les bonnes questions au bon moment, de savoir où trouver l'information, à quelles portes frapper pour faire avancer votre projet...

4.1. JE PRENDS CONSEIL AUPRÈS DE DIFFÉRENTS ACTEURS ASSOCIATIFS ET PUBLICS

- Ne vous dites pas « Inutile de consulter les **services officiels** : ils vont nous faire lanterner pendant des mois, voire des années, et au bout du compte nous ne serons pas plus avancés qu'aujourd'hui » ! Surtout au début du projet, quand vous n'y voyez pas encore très clair, les conseils de fonctionnaires qui sont au fait de toutes les subtilités de la loi peuvent être précieux. « Dans un premier temps », explique Véronique Dubois, conseillère chef de service au Service de l'Accueil et de l'Hébergement du service PHARE, à Bruxelles, « les promoteurs d'un projet peuvent trouver chez nous une écoute et des conseils pratiques. Nous pouvons leur détailler les démarches à suivre et, si leur projet est déjà développé, fût-ce partiellement, attirer leur attention sur les oublis et les erreurs à éviter. Prévoir une cuisine et ne pas contacter l'Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire (AFSCA), par exemple, ou négliger de soumettre les plans au Service d'Incendie et d'Aide Médicale Urgente (SIAMU), ou encore envisager d'héberger son projet dans un bâtiment en partie classé, et donc dépendant des Monuments et Sites ».

- N'hésitez pas à demander conseil aux **associations qui s'impliquent dans la diversification de l'offre de structures d'accueil et le logement inclusif**. Si certaines ne font que vous informer, d'autres peuvent vous apporter un soutien pratique, voire financier.
 - Le **GAMP** (Groupe d'Action qui dénonce le Manque de Places pour personnes handicapées de grande dépendance) est un mouvement citoyen bruxellois, fondé pour dénoncer le manque de services et de places d'accueil adaptés aux personnes avec un handicap de grande dépendance. L'asbl **Les Briques du GAMP**, créée à l'initiative des membres actifs du GAMP, agit au nom du GAMP dans toutes les actions qui requièrent la personnalité juridique, notamment le financement de projets.
 - **AP3** (Association des Parents et des Professionnels autour de la Personne polyhandicapée) s'efforce d'apporter un nouvel éclairage sur ce que peut vivre une personne polyhandicapée et ce dont elle peut avoir besoin.
 - L'asbl **Constellations** a pour objectif la création de lieux d'accueil pour personnes avec un handicap mental. Elle soutient les projets d'autres associations, à condition qu'ils aient reçu l'aval d'une autorité subsidiaire, qu'ils soient en ligne avec la charte de l'asbl et qu'ils répondent aux besoins des personnes handicapées mentales. En 10 ans (2008-2017), seule ou en partenariat avec d'autres asbl, elle a créé plus de 137 places.
 - **Inclusion** asbl est un mouvement qui rassemble des personnes porteuses

d'une déficience intellectuelle, leurs proches, les professionnels qui les entourent et, de manière plus générale, des personnes soucieuses du bien-être de la personne en situation de handicap mental. Elle défend et valorise la qualité de vie des personnes avec un handicap et leur participation pleine et entière à la société.

- L'**ANLH** (Association Nationale pour le Logement des personnes Handicapées, www.anlh.be), qui a fêté ses 50 ans en 2016, se présente elle-même comme 'née d'un rêve : sortir les personnes ayant un handicap physique des institutions et leur permettre de vivre comme tout le monde'. Pour aider les personnes avec un handicap qui sont à la recherche d'un logement adapté, elle a développé (en français et en néerlandais) la banque de données www.accesshouse.be. Pour leur permettre de faire appel dans un second temps à un fournisseur d'aide technique, de domotique ou de matériels d'adaptation, www.accesat.be (en français seulement). Et, pour les assister dans la construction d'un réseau de services, www.accessservice.be (en français seulement).
- L'asbl **Habitat et Participation** accompagne des processus participatifs en matière d'habitat depuis 1982. Elle propose un large spectre d'interventions autour des questions relatives à l'habitat :
 - de l'aide au logement à la dynamique collective au sein d'habitats groupés ;
 - du montage de projets à la mise en place de groupes citoyens solidaires ;

- de la réflexion critique et politique sur l'habitat et la participation citoyenne à l'implication dans des réseaux nationaux et internationaux pour le droit à l'habitat (y compris le foncier).

Trois thématiques traversent toutes les activités de l'association : la participation citoyenne, le développement d'un cadre de vie responsable, durable et solidaire, et le droit à l'habitat.

- Le **GRIP** (Gelijke Rechten voor Iedere Persoon met een handicap) est une asbl fondée par des personnes handicapées. Subsidée par le gouvernement flamand, elle prône une société plus ouverte et mieux organisée vis-à-vis du handicap. Elle a publié à l'intention des parlementaires une brochure **JA zeggen JA doen**, qui est une sorte de mode d'emploi pour l'implémentation en Belgique de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (www.gripvzw.be/vn-verdrag/1081-brochure-ja-zeggen-ja-doen.htm).
- L'asbl **Opvang Tekort** se présente comme une association de 'parents inquiets d'enfants avec un handicap mental'. Son but est d'informer et de sensibiliser.
- L'asbl **Inclusie Vlaanderen**, née dans les années 1950, veut permettre aux personnes avec un handicap mental de mener 'une vie aussi inclusive que possible'. Malgré un palmarès impressionnant – écoles spéciales, ateliers protégés, services d'accompagnement, centres de loisirs... - elle n'a pas l'intention de se reposer sur ses lauriers. « Car, même si la situation de notre groupe-cible s'est améliorée, nous sommes encore loin du compte ». Notamment en ce qui concerne le

droit à un habitat-avec-soutien adapté aux besoins des personnes avec un handicap et assurant un maximum d'autonomie.

GIPSO : la preuve par quatre

L'asbl GIPSO (Gids voor Inclusieve Projecten en Sociaal Ondernemen) est une organisation de conseil et de coaching qui soutient des projets flamands de logement inclusif. Les parents et les réseaux de personnes avec un handicap qui souhaitent lancer eux-mêmes des projets trouvent dans le GIPSO un partenaire qui les conseille et les coache à tous les stades du processus (conception, lancement, accompagnement, suivi). À condition toutefois que ces projets respectent les quatre points suivants :

Autonomisation

L'objectif premier du GIPSO est de permettre à toute personne avec un handicap de prendre sa vie en main. Et cette autonomisation passe par les décisions relatives au logement : les personnes avec un handicap doivent être associées aux projets de logement inclusif les concernant, elles doivent avoir leur mot à dire sur le type de logement choisi, le mode de construction, les autres personnes impliquées, etc.

Payabilité

Le projet garantit un logement payable. Il n'est pas question que les projets soutenus par le GIPSO ne soient accessibles qu'aux personnes disposant de fonds suffisants. Pour respecter cette

condition, il 'suffit' d'un point de départ clair et d'une certaine dose de persévérance et de créativité. « Nous ne prétendons pas que c'est facile, mais d'autres l'ont fait avant vous ».

Solidarité

Pour le GIPSO, ces deux premières conditions ne sont réalisables que si les personnes intéressées se rassemblent dans un esprit de solidarité : gestion partagée, moyens mis en commun, etc.

Inclusion & socialisation

Les projets doivent être en interaction avec la société et favoriser l'implication des non-professionnels : famille, amis, voisins, bénévoles...

Toontjeshuizen : tout en une

Initiative nouvelle dans le paysage de l'inclusion en Flandre, Toontjeshuizen veut contribuer à créer, pour les personnes avec un handicap, un habitat et un environnement axés sur leur bonheur et leur qualité de vie. Toontjeshuizen présente 8 caractéristiques incontournables :

- **réalisation de projet intégrée**: lors de la création d'une Toontjeshuis, les trois composantes logement, soin et soutien sont développées simultanément dès le départ, comme faisant partie intégrante de l'organisation de chaque Toontjeshuis ;

- **recours à des sociétés coopératives à finalité sociale** : les Toontjeshuizen s'appuient sur deux sociétés coopératives à finalité sociale, dont l'une se charge de l'immobilier et l'autre de l'organisation et de la conception ;
- dans une Toontjeshuis, les personnes choisissent elle-même **avec qui et où elles souhaitent habiter** ;
- une Toontjeshuis est synonyme de **payabilité, modernité, adaptabilité et flexibilité** ;
- **délai garanti** : entre le démarrage d'une Toontjeshuis et son inauguration, le délai garanti est de 3 ans ;
- **label de qualité** : dans une Toontjeshuis, la qualité de la vie est primordiale ;
- **direction propre/autonomie et solidarité** : trois caractéristiques dont Toontjeshuizen assure notamment la pérennité en associant les personnes avec un handicap, leur réseau et le quartier au sein d'une association sans but lucratif ;
- **spécialisation et durabilité** : chaque Toontjeshuis bénéficie de l'assistance permanente d'un 'hôte', qui contribue à l'intégration de la maison dans son quartier tout en coordonnant et facilitant le soutien. Par ailleurs, chaque Toontjeshuis fait appel à des organisations spécialisées dans le soin et le soutien.

Pour assurer son financement, Toontjeshuizen a choisi de relier indissolublement trois partenaires structurels - biens immobiliers + développement du soutien et du soin + développement autonomie/ solidarité/autogestion – et opté pour la formule des sociétés coopératives à finalité sociale. Pour l’immobilier, la société coopérative réunit des capitaux grâce à un fonds à impact social qui fait également appel au crowdfunding. Pour le soutien, la société coopérative est l’engagement partagé de quelques groupes d’actionnaires, parmi lesquels des organisations de soin agréées. Enfin, chaque Toontjeshuis est organisée sous la forme d’une asbl, qui intervient comme locataire et sous-locataire des studios privés.

4.2. JE CHOISIS LA FORMULE DE LOGEMENT QUI CONVIENT LE MIEUX

4.2.1. Vivre seul ou à plusieurs ?

- Pour de nombreuses personnes avec un handicap, **vivre seules** peut représenter un idéal. Cependant, il arrive souvent que leur entourage considère qu’elles ne sont pas suffisamment autonomes pour aller dans cette voie. Des outils pour faire le point avec elles sont notamment disponibles sur le site de l’asbl Participate.
- **Vivre à plusieurs** (en colocation ou en communauté) implique une rencontre préalable avec les autres personnes, histoire de voir si on partage avec elles un minimum (mais de préférence un maximum !) de valeurs et d’options relatives au mode de vie, et de se mettre d’accord sur la répartition des espaces et des tâches.

Bon à savoir: le fait de vivre en colocation ne vous fait perdre ni votre allocation de remplacement de revenus ni votre allocation d'intégration, mais le montant de l'une et de l'autre peut être diminué ou augmenté en fonction des relations que vous entretenez avec vos colocataires. Vous trouverez une réponse détaillée, avec les différentes catégories et les montants maximaux, sur le site www.droitsquotidiens.be, sous *Handicap*.

4.2.2. Louer, acheter, construire, être hébergé?

Ce choix est conditionné par les moyens financiers, le temps disponible, mais aussi le réseau qui entoure la personne handicapée. La location s'avère généralement moins onéreuse à court terme, surtout si la/les personnes peu(ven)t avoir accès à une **habitation sociale**, mais les listes d'attente dans les sociétés qui gèrent les logements sociaux sont longues. Une **location privée** peut en principe être obtenue plus rapidement, mais, malgré la législation anti-discrimination, les propriétaires restent pour la plupart très hésitants face au handicap.

Rares sont les personnes avec un handicap qui possèdent leur propre logement : en général, c'est **une asbl ou une fondation** qui en est propriétaire. L'achat (auquel s'ajoutent souvent des travaux de rénovation) et/ou la construction nécessitent des fonds importants, dont une partie au moins doit être empruntée, le remboursement de cette dette constituant un engagement à long terme. De plus, il faut tenir compte des spécificités du projet : si les futurs occupants désirent partager une vie communautaire, des **espaces communs** suffisamment vastes pour les réunir doivent être prévus. Si ce qui importe est que chacun puisse passer un maximum de temps chez soi, les **espaces privés** ne doivent pas être trop exigus, au risque d'être très vite ressentis comme insuffisants.

Une alternative peut être l'**accueil de type familial**. Tant l'AViQ que le service PHARE ou la VAPH disposent d'un service d'accompagnement en accueil de type familial, qui recherche des accueillants dont la philosophie et l'environnement sont adaptés au profil des bénéficiaires, organise la rencontre des deux parties et, en cas d'accord, met en place un projet d'accompagnement avec l'accueillant, la personne avec un handicap et son représentant légal.

4.2.3. Avec un support intermittent ou permanent ?

Dans une optique inclusive, toute personne a le droit de vivre dans des conditions normales, avec un support adapté. C'est-à-dire qu'il s'agit de procurer à la personne **tout le soutien dont elle a besoin, mais uniquement le soutien dont elle a besoin**.

La personne avec un handicap est-elle capable de vivre de manière relativement indépendante, avec une aide occasionnelle dans l'un ou l'autre domaine, par exemple le paiement de ses factures ou la gestion de son budget ? Dans ce cas, le recours à un service d'accompagnement agréé par l'AViQ, le service PHARE ou la VAPH peut suffire. Mais, si la personne a besoin d'une présence constante, il sera peut-être nécessaire d'engager du personnel, ce qui compliquera d'autant la réalisation de votre projet.

Un bon conseil

À ce stade de vos réflexions, n'hésitez pas à **rencontrer les représentants d'associations qui ont déjà mené à bien des projets concrets de logement inclusif**. Discutez avec eux, visitez les lieux, rencontrez les bénéficiaires du projet et recueillez leurs avis. Les

associations énumérées sous 4.1. pourront vous suggérer des interlocuteurs valables. Intéressez-vous aussi – par internet - à ce qui se fait à l'étranger. Aux Pays-Bas, par exemple, avec Arduin (www.arduino.nl) et les Thomashuizen (www.thomashuizen.nl), ou en France, avec Les Papillons Blancs du Haut-Rhin (www.lespapillonsblancs68.org/) ou Down Up (www.down-up.fr/).

4.3. SI CETTE FORMULE N'EXISTE PAS DANS MON ENVIRONNEMENT, JE RECHERCHE UN CADRE ADAPTÉ À SON IMPLANTATION

Autrement dit, un terrain ou un bâtiment.

- La **recherche** peut se faire par les filières immobilières classiques, mais aussi par le bouche-à-oreille, au travers des événements que vous organisez, auprès des communes, des notaires, etc.
- Même si vous envisagez un projet privé, **renseignez-vous sur les normes d'agrément et de subsidiation** des administrations compétentes (AViQ, service PHARE, CoCom, VAPH, ...) et efforcez-vous de vous en rapprocher au maximum, afin de préserver l'avenir.
- En fonction de vos moyens et de votre réseau, vous pouvez notamment envisager **l'achat du terrain ou du bâtiment par une asbl ou une fondation, la mise sur pied d'une coopérative immobilière ou la signature d'un bail emphytéotique** (bail immobilier de très longue durée qui confère au preneur un droit réel sur la chose donnée à bail, à charge pour lui d'améliorer le fonds en échange d'un loyer modique, les améliorations

bénéficiaire au bailleur en fin de bail sans que ce dernier ait à indemniser l'emphytéote – les universités, les communes, les provinces, mais aussi les congrégations religieuses et certains particuliers proposent des baux emphytéotiques pour un terrain ou une maison).

- Attention ! **Ne signez aucun engagement sans vous être renseigné** sur les prescriptions urbanistiques, les enquêtes publiques, les comités de quartier, etc. qui pourraient freiner l'implantation de votre projet. Demandez aux pompiers de venir contrôler le bâtiment qui vous intéresse, afin d'avoir une idée des mises en conformité nécessaires du point de vue incendie, évacuation etc. Et adressez-vous à un architecte, qui pourra évaluer les montants nécessaires aux travaux de rénovation et de transformation.

4.4. JE M'ORGANISE POUR ATTEINDRE MES OBJECTIFS

Après toutes ces réflexions et rencontres, vous devez vous doter d'une identité légale et vous organiser pour atteindre vos objectifs.

1. Constituez une **équipe de base** de 5 à 10 personnes, afin de vous assurer une certaine complémentarité de compétences et donc une plus grande richesse dans les échanges, sans que vos réunions deviennent ingérables.
2. Ne vous en tenez pas aux quelques parents que vous avez rencontrés au cours de vos investigations. Essayez de recruter d'autres personnes sensibles à la cause que vous défendez mais présentant des **profils 'intéressants' pour l'avenir du projet** : juriste, chargé de communication, comptable, membre d'organisations pouvant garantir la pérennité du projet, etc. Pour les trouver, partez de votre réseau – famille élargie, amis, voisins, collègues, milieux associatifs, etc., faites une liste de contacts

possibles et expliquez-leur votre idée (plutôt par téléphone que par mail, si vous voulez accrocher leur attention). Organisez éventuellement une soirée d'information, à laquelle vous inviterez – sans engagement – toutes ces personnes et voyez ce qui en ressort.

3. Dès le départ, **travaillez vraiment en équipe**. Même si vous vous considérez comme le moteur de votre projet, les autres sont tout aussi nécessaires. Pour les motiver, confiez-leur des missions précises, répercutez-leur toutes les informations et ne prenez aucune décision sans l'accord de tous. Tenez compte qu'il pourra y avoir des tensions au sein de l'équipe ; dès lors, veillez à y intégrer des membres moins impliqués dans les familles afin qu'ils puissent intervenir comme modérateurs si nécessaire.
4. Même si, au départ, rien ne vous empêche de fonctionner comme une association de fait, l'asbl est la forme juridique la plus utilisée pour ce type de projet. Si la partie immobilière de votre projet est importante, vous pouvez envisager la création d'une coopérative immobilière. **Renseignez-vous auprès d'un juriste**, afin de ne pas commettre d'erreur.
5. Efforcez-vous d'entretenir des **contacts privilégiés avec des personnes ressources** : fonctionnaires, responsables d'associations, promoteurs d'autres projets, personnes de terrain du secteur du handicap, etc.

4.5. J'ESSAIE DE RÉUNIR LES MOYENS FINANCIERS NÉCESSAIRES ET J'ÉVALUE LES COÛTS À LONG TERME POUR LES PORTEURS DE PROJET ET LES HABITANTS

4.5.1. Les sources de financement possibles

- Même s'ils ne sont pas totalement inaccessibles, les subsides 'classiques' exigent une patience à toute épreuve... et plus de temps que n'en ont la plupart des asbl axées sur le logement inclusif.
- De nouveaux fonds d'investissement avec une priorité sociale se développent et peuvent aussi être approchés. A titre d'exemples, des sociétés telles qu'Inclusio, Koïs Invest ou Inclusie Invest (en Flandre) se présentent comme des partenaires potentiels dans le financement de logements abordables pour des publics fragilisés.
- Via votre réseau, renseignez-vous sur les sociétés, particuliers, services clubs et fondations susceptibles de soutenir votre projet. Constituez un dossier type de demande de sponsoring, contenant une présentation du projet, le plan financier, la liste de vos soutiens déjà acquis, etc. et envoyez-le à tous les sponsors possibles.
- Organisez des événements, petits et/ou grands, pour récolter des fonds. Mais pas avant d'avoir évalué les chances de réussite et le retour financier par rapport aux investissements consentis ! Un grand événement est mobilisateur, mais chronophage. Si le succès n'est pas au rendez-vous, le coup porté à la motivation des participants peut être rude !

- Entrez une candidature à Cap 48, la récolte de fonds organisée chaque année à l'initiative de la RTBF pour financer différents projets d'associations ayant pour but l'amélioration des conditions de vie des personnes handicapées (www.cap48.be). Ou enregistrez-vous sur le site de l'opération De Warmste Week/Music for Life de Studio Brussel (<https://dewarmsteweek.stubru.be/faq>).
- Il peut être intéressant de veiller à ce que les sources de financement du projet soient indépendantes des personnes qui y habitent ; ceci afin de garantir la pérennité du projet en cas de départ d'un des habitants, pour une raison ou une autre.

Il peut être intéressant de veiller à ce que les sources de financement du projet soient indépendantes des personnes qui y habitent ; ceci afin de garantir la pérennité du projet en cas de départ d'un des habitants, pour une raison ou une autre.

4.5.2. Les coûts à long terme

Additionnez les frais d'entretien de la maison (généralement estimés à 3% environ de la valeur de la construction), les frais personnalisables (c'est-à-dire directement liés à la personne : vêtements, soins médicaux et paramédicaux, hygiène, alimentation, transports, loisirs, etc.), les frais de fonctionnement (couvrant le loyer, les charges (eau, gaz, électricité), les équipements, les amortissements, etc.) et les frais de personnel, et vous aurez une idée de ce que votre projet vous coûtera à long terme.

Faites-vous connaître !

Après vous être trouvé un nom et un logo, créez des outils de communication – dépliant, lettre d’information, site web, blog, newsletter électronique, page Facebook, ... – pour présenter votre projet et tenir votre réseau au courant de son évolution. Et, lorsque vous organisez un événement important, envoyez un communiqué de presse ou, mieux, prenez des contacts préalables avec certains journalistes déjà sensibilisés à la thématique du handicap. Même si vous ne récoltez qu’un ou deux articles, les répercussions peuvent dépasser vos espérances. Le cas échéant, n’hésitez pas à vous faire aider par un professionnel de la communication.

4.6. JE DÉCIDE D’ASSURER MOI-MÊME LA GESTION QUOTIDIENNE OU JE PASSE LA MAIN

Vous avez triomphé de toutes les épreuves et votre maison d’hébergement est en cours de construction. Mais, après l’inauguration, qui va la gérer au quotidien ? L’équipe de base a-t-elle les aptitudes nécessaires pour le faire ? Ou cette toute nouvelle phase du projet exige-t-elle une professionnalisation que vous n’êtes pas capables/désireux d’acquérir ? Engager du personnel compétent, remplir les conditions légales pour se positionner comme employeur, gérer les encadrants professionnels et le réseau de bénévoles, superviser les projets de vie individuels des habitants, veiller à l’équilibre financier, planifier les horaires... Si vous préférez confier à d’autres le suivi de cette structure d’accueil devenue opérationnelle, libre à vous. Dans le cas de La Bienvenue, par exemple, c’est à l’asbl Coup

de pouce à l'avenir que la Fondation Portray, propriétaire de la maison, en a confié la gestion quotidienne. Renseignez-vous ! Des associations comme Constellations asbl ou le GIPSO peuvent vous orienter vers des prestataires expérimentés.

4.7. JE PRÉVOIS UNE ÉVALUATION RÉGULIÈRE DE LA QUALITÉ DE VIE DU OU DES BÉNÉFICIAIRES DU PROJET ET DES PRESTATIONS DES INTERVENANTS

- Quand votre structure d'accueil aura ouvert ses portes, comment saurez-vous si le mode de vie de ses habitants correspond vraiment à ce qu'ils espéraient au départ et si aucune dérive importante ne se produit ? L'organisation de rencontres régulières avec les habitants, où chacun peut s'exprimer et est invité à le faire, est indispensable à cette évaluation. Mais, dans les intervalles, il ne faut pas hésiter à recueillir les avis des habitants et de leurs proches, de manière formelle et/ou informelle, afin de ne pas laisser les problèmes s'installer.
- Les prestations des intervenants sont généralement appréciées à l'occasion de rencontres d'évaluation, souvent animées par des personnes extérieures.

Bon à savoir : dans tout projet de logement collectif, quelle qu'en soit la qualité, il faut donner aux futurs habitants le temps de se connaître et de se choisir avant d'habiter ensemble. En leur ménageant plusieurs possibilités de rencontres et d'activités communes préalables, on leur assure une meilleure probabilité de vivre en bonne entente.

La Fondation Roi Baudouin à votre service

La création d'une entité juridique distincte décourage parfois les parents car elle peut nécessiter la constitution d'un capital important ou entraîner de lourdes contraintes légales et administratives. Pour surmonter ces obstacles, certains parents ont fait le choix de se tourner vers la Fondation Roi Baudouin. Au sein de celle-ci, ils peuvent en effet constituer un 'fonds nominatif', un 'fonds des amis de' ou encore ouvrir un 'compte de projets'. Ces outils ont pour vocation de soutenir la philanthropie.

A titre d'exemple, le Fonds Misam a acquis une maison qui accueille cinq jeunes adultes présentant une déficience intellectuelle. Le Fonds se charge de l'aménagement de ce lieu de vie ainsi que de sa gestion humaine et matérielle.

« Le projet de la Maison Poirier Dieu est privé. Mais, il n'a été rendu possible que par la création du Fonds Misam (géré par la Fondation Roi Baudouin) pour l'achat et la gestion de la maison. La Fondation Roi Baudouin a en outre pour mission de faire vivre le projet même si les fondateurs ne sont plus là et de garder comme objectif cette inclusion ».

*Sophie de Liedekerke,
Présidente du Comité de Gestion du Fonds Misam*

Conclusion

Je rêvais

D'habiter un jour mon propre appartement,

De mener ma propre vie,

Loin de l'institution,

Défendant les droits des personnes avec un handicap,

Luttant pour une société diverse et inclusive.

J'en ai rêvé pendant 39 ans.

Aujourd'hui mon rêve est devenu réalité.

Pour conclure, laissons la parole à Dominik Porreye, qui doit à un léger handicap mental d'avoir vécu 39 ans dans des institutions, avant de sauter le pas de l'indépendance. « Grâce au BAP et à mon réseau, je vis dans mon propre appartement, comme un homme ordinaire. Les personnes avec un handicap peuvent avoir une belle vie, mais il faut se battre, rencontrer les bonnes personnes et développer les bonnes idées ». Car le logement inclusif, si important soit-il, n'est qu'une étape : c'est la société tout entière qui doit s'adapter aux différences de la personne et aller au devant de ses besoins, afin de lui donner toutes les chances dans la vie. Ce n'est ni du gaspillage, ni une perte de temps, mais un investissement durable : une société où chacun, quels que soient ses particularités, ses besoins, ses envies et ses potentialités, peut prendre toute sa place et poser librement ses choix de vie est une société non seulement plus humaine mais plus riche.

Annexe

12 EXEMPLES

La Bienvenue, Court-Saint-Étienne, 0495/36 69 53 (M. Oleffe),

www.cpouce.be/bienvenue.htm,

www.fondation-portray.be/index.php/les-fonds-projets

Vzw Bindkracht, Landen, 0494/36 62 45,

www.vzwbindingkracht.be

Jangada, Woluwe-Saint-Lambert, 0479/33 44 69 (M^{me} Schuiten),

www.fauteuilsvolants.com

Ado Icarus vzw, Hasselt (siège central), 011/85 84 85,

www.ado-icarus.be

Fondation Shan, Schaerbeek (Bruxelles), 02/243 03 80, 0478/489 457,

www.fondationshan.be

Casa di Mauro, Kontich, 03/501 12 70,

www.casadimauro.be

Côte-à-Côte, 0485/84 18 28 (M^{me} Dedriche),

www.coteacote.info/

Den Achtkanter, Courtrai, 056/25 80 69,

www.achtkanter.be

À toi mon toit, Ath & Mons, 068/45 52 28, 0497/24 63 10,
www.atoimontoit.be

Alvinnenberg, Heverlee, 016/30 88 88,
www.alvinnenberg.be

Les Pilotis, Woluwe-Saint-Pierre, 02/772 03 31, 0474/83 26 12 (M^{me} Lenne),
www.les-pilotis.be

Proefwonen, Izegem (051/32 14 93), Roeselare (051/80 59 72),
Tielt (051/42 81 85), www.wpz.be/proefwonen.pdf,
www.huisvesting-regio-izegem.be/proefwonen

INSTITUTIONS

AViQ (Agence pour une Vie de Qualité), Rue de la Rivelaïne 21, 6061
Charleroi, 0800/16061, info@aviq.be, www.aviq.be

Service PHARE (Personne Handicapée Autonomie Recherchée), Espace-
Accueil, rue des Palais 42, 1030 Bruxelles, ouvert au public de 09h00 à
12h00 sauf le mercredi, 02/800 82 03
(tous les matins du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00),
info.phare@spfb.brussels, www.phare.irisnet.be

Vlaams Agentschap voor personen met een handicap (VAPH - Agence
flamande pour les Personnes avec un Handicap),
Koning Albert II-laan 37, 1030 Brussel, 02/225 84 11,
informatie@vaph.be, www.vaph.be

Commission communautaire commune de Bruxelles-Capitale CoCom,
avenue Louise 183, 1050 Bruxelles, 02/502 60 01,
www.ccc-ggc.irisnet.be/fr

Dienststelle für Personen mit Behinderung DPB,
Vennbahnstraße 4 / 4, 4780 St. Vith, 080/ 22 91 11,
www.dpb.be

ADRESSES UTILES

ANLH (Association Nationale pour le Logement des personnes
Handicapées), rue de la Fleur d'Oranger 1 b^{te} 213
(bureaux au n° 37), 1150 Bruxelles, 02/772 18 95 ou 02/779 92 29,
www.anlh.be

Habitat et Participation asbl, Traverse d'Ésope 6 (5e étage), 1348
Louvain-la-Neuve, 010/45 06 04, contact@habitat-participation.be,
www.habitat-participation.be L'asbl organise également un groupe de
travail 'Habitat, handicap et santé mentale',
www.habitat-participation.be/habitat-handicap-et-sante-mentale

AP3 (Association des Parents et des Professionnels autour de la
Personne polyhandicapée), boulevard Lambermont 61,
1030 Bruxelles, 02/215 51 92, info@ap3.be, www.ap3.be;
rue de l'Aurore 98, 5100 Jambes, 081/30 43 08,
0472/11 04 05, j.burnotte@ap3.be, www.ap3.be

Asbl Constellations, avenue des Champs 129, 1040 Bruxelles, 02/648 71 15,
info@constellations-asbl.org, www.constellations-asbl.org

GAMP (Groupe d'Action qui dénonce le Manque de Places pour personnes handicapées de grande dépendance), rue du Méridien 22, 1210 Saint-Josse-ten-Noode, 02/672 13 55, info@gamp.be, www.gamp.be/fr

Inclusion asbl, avenue Albert Giraud 24, 1030 Bruxelles, 02/247 28 21, www.inclusion-asbl.be. (L'AFrAHM (Association Francophone d'Aide aux Handicapés Mentaux) est devenue Inclusion asbl

Asbl Participate I, avenue du Bourget 3, 1140 Bruxelles, info@participate-autisme.be, www.participate-autisme.be

Fédération Royale du Notariat Belge, rue de la Montagne 30-34, 1000 Bruxelles, www.notaire.be

Vzw GIPSO (Gids voor Inclusieve Projecten en Sociaal Ondernemen), Albert Giraudlaan 24, 1030 Schaarbeek, 02/247 28 20, info@gipso.be, www.gipso.be.

GRIP (Gelijke Rechten voor Iedere Persoon met een handicap), Vooruitgangstraat – rue du Progrès 323, 1030 Brussel-Bruxelles, 02/214 27 60, info@gripvzw.be, www.gripvzw.be/francais.html

Inclusie Vlaanderen vzw, Giraudlaan-avenue Giraud 24, 1030 Schaarbeek-Schaerbeek, 02/247 28 20, secretariaat@inclusievlaanderen.be, www.inclusievlaanderen.be

Vzw Opvang Tekort, Windmolenstraat 26 bus 12, 3900 Overpelt, 011/64 68 61, opvang@tekort.be, www.tekort.be

Toontjeshuizen, info@toontjeshuis.be, www.toontjeshuis.be

Documents

Etude sur les formules de logement inclusif pour les personnes avec un handicap en Wallonie et à Bruxelles, recherche menée par la Fondation SUSA-UMons, à l'initiative de la Fondation Roi Baudouin, 2016

www.kbs-frb.be/fr/Activities/Publications/2016/20161005NT1

Inclusieve woonondersteuning voor mensen met een beperking in Vlaanderen en Brussel, recherche menée par le Kenniscentrum Hoger Instituut Gezinswetenschappen – Onderzoeksgroep Sociaal-Agogische Werk – Odisee Hogeschool, à l'initiative de la Fondation Roi Baudouin, 2016

www.kbs-frb.be/nl/Activities/Publications/2016/20161005NT2

Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) :

www.un.org/disabilities/documents/convention/convoptprot-f.pdf

Un habitat dans une société inclusive. Diversification de l'offre de service en matière d'habitat et société inclusive,

www.firah.org/centre-ressources/upload/notices3/2014/rapport-final-etude-habitat-dans-une-societe-inclusive.pdf

Conseil de l'Europe, *Plan d'action 2006-2015,*

www.coe.int/fr/web/disability

Ligue des Familles, *Logements accessibles, adaptés, adaptables dans une société inclusive,* www.laligue.be/association/communiquer/analyse-2015-nouvelles-formes-d-habitat

Charte pour le logement inclusif des personnes en situation de handicap, www.gamp.be/resources/shared/file/nosdocuments/Charte_logement_inclusif.pdf

Perspectief 2020, www.perspectief2020.be

Décret Inclusion, phare.irisnet.be/espace-pro/réglementation/réglementation-en-projet

Législation anti-discrimination, www.unia.be/fr/legislation-et-recommandations/legislation

Colophon

TITRE

HANDICAP & LOGEMENT

Trouver ou créer son logement inclusif en Belgique

Deze publicatie bestaat ook in het Nederlands onder de titel 'HANDICAP & WONEN - Vind of creëer een inclusieve woning in België'

Une édition de la Fondation Roi Baudouin

Rue Brederode 21

1000 Bruxelles

AUTEUR

Marie-Françoise Dispa

TRADUCTION

Antoine Pennewaert

COORDINATION POUR LA FONDATION ROI BAUDOUIIN

Dominique Allard, Yves Dario, Brigitte Duvieusart, Isabelle Swolfs

CONCEPTION GRAPHIQUE

Comfi

Cette publication peut être consultée et téléchargée (gratuitement) sur les sites www.kbs-frb.be et www.notaire.be

DÉPÔT LÉGAL

D/2848/2017/06

NUMÉRO DE COMMANDE

3479

AVRIL 2017

Avec le soutien de la Loterie Nationale



Fondation Roi Baudouin

rue Brederode 21, 1000 Bruxelles

info@kbs-frb.be

02-500 4 555